RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 04485
Numéro SIREN : 722 038 270
Nom ou dénomination : GEM

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 9378

GEM
Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Siège social : 16 bis rue Grange Dame Rose
78140 Vélizy-Villacoublay
RCS Versailles 722 038 270
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente-et-un mars,
A neuf heures,

Gestionova, société par actions simplifiée au capital de 214.200 euros, dont le siège social est situé 16 bis, rue Grange Dame Rose – 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 420 432 833., représentée par la société HGR, société par actions simplifiée au capital de 36.902.389,10 euros, dont le siège social est situé 16 bis, rue Grange Dame Rose – 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 811 183 813, elle-même représentée par Monsieur Frédéric Viet (l'« **Associée Unique** »), propriétaire de l'intégralité des 500 parts sociales composant le capital social de la Société,

A pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

Démission de Monsieur Mario Dos Santos de ses fonctions de co-gérant de la Société

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission, en date 25 mars 2019, remise en main propre le 27 mars 2019 par Monsieur Mario Dos Santos, prend acte de la démission de ce dernier de ses fonctions de co-gérant de la Société, avec effet à ce jour, et décide expressément de renoncer à se prévaloir des dispositions de l'article 12 des statuts de la Société qui prévoient qu'un co-gérant de la Société ne peut démissionner de ses fonctions qu'à la clôture d'un exercice, en adressant une lettre recommandée à l'Associée Unique au moins six mois avant ladite clôture.

L'Associée Unique décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Mario Dos Santos.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

Gestionova
Représentée par HGR, elle-même représentée par
Monsieur Frédéric Viet

Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°9378 en date du 02/04/2019